



# LA TRIBUNE

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

L. O. DAVID : RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

BUREAUX : 25 Rue Ste-Thérèse.

W. F. DANIEL : ADMINISTRATEUR

## ADMINISTRATION.

### LA TRIBUNE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Parait tous les samedis. Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.

#### ABONNEMENT.

Un an..... \$1.00  
Six mois..... \$0.50

Le numéro 2 Cents.

W. F. DANIEL,

ADMINISTRATEUR

### LA TRIBUNE

MONTREAL, 12 FÉVRIER 1881.

## AUX OUVRIERS.

Nous allons nous occuper spécialement, pendant quelques semaines, des ouvriers et des moyens d'améliorer leur sort. Nous allons discuter les réformes qu'il faudrait faire dans nos lois pour les protéger, les instruire et mettre leurs familles à l'abri de la misère. Saisie des meubles et des gages ; protection de l'ouvrier contre l'entrepreneur ; réduction des frais de cour ; traitement des artisans employés dans les manufactures ou sur les chemins de fer ; instruction pratique ; associations de secours mutuels au profit des veuves et des orphelins, voilà quelques-unes des questions que nous traiterons.

Nous avons raison de croire que la classe ouvrière lira au moins ce que nous écrirons dans son intérêt. Nous invitons aussi ceux qui auraient des idées sur ces questions à nous les communiquer.

Nous laisserons aujourd'hui la parole à nos correspondants.

### Les Hommes de 37-38.

Révélation faite en prison par le Dr Brien, le faux ami du noble de Lorimier.

(SUITE.)

Voici la formule du serment :

« Je A. B., jure librement et solennellement, en présence du Dieu tout-puissant, de garder les signes et les mystères de la société des chasseurs, de ne jamais écrire, prendre ou faire connaître d'une manière quelconque les révélations qui m'auraient été faites par une société ou une loge de chasseurs, d'être obéissant aux règles et règlements que la société pourra faire, si cela se peut sans nuire grandement à mes intérêts, ma famille ou ma propre personne ; d'aider de mes avis, soins et propriétés tout frère chasseur dans le besoin, de l'avertir à temps des malheurs qui le menacent. Tout cela je le promets

sans restriction et consens de voir mes propriétés détruites et d'avoir moi-même le cou coupé jusqu'à l'os.»

Les loges devaient être composées d'au moins trois personnes. Personne ne pouvait parler des affaires de la société en dehors de la loge.

J'ai entendu dire que les signes avaient été changés parce qu'ils avaient été découverts par une personne prise à Short Hills, dans le Haut-Canada, qui témoigne pour la Couronne ; mais je n'ai pas appris quels étaient les nouveaux signes et je n'en puis pas parler. Cette association s'étend dans tout le Haut et le Bas-Canada et dans les Etats du Nord, principalement dans le Michigan, New-York, le Vermont, le New-Hampshire, et le Maine. La ville de New-York compte plusieurs membres.

McKenzie, Nelson, le général Martin, Duvernay et d'autres ont fait beaucoup de prosélytes. Elle s'est répandue jusqu'en France par l'entremise de quelques voyageurs républicains français.

Cette société est entièrement canadienne dans sa composition et dans son but ; elle tend à délivrer les Canadiens de la domination anglaise ; elle a renoué tous les liens qui unissaient les rebelles ; elle s'est formée en corps plus compact, plus facile à faire manœuvrer.

Le procès des accusés du meurtre de Chartrand a fait voir ce qu'était cette société dans les affaires politiques. Un avocat (Hubert) m'a assuré que plus de quatre jurés appartenaient à cette société, et avaient, même avant d'entendre la preuve, décidé d'acquitter les prisonniers accusés de cet acte sanguinaire.

Ayant résidé à la campagne tout l'été je dois dire que la plus grande partie de la population est mûre pour la révolution et que l'indécision et le manque de fermeté dont elle a fait preuve en quelques circonstances ne proviennent que du sentiment de son infériorité en discipline militaire.

Les comtés de L'Acadie, Rouville, Laprairie, Terrebonne, Vaudeuil et des Deux-Montagnes et un grand nombre de personnes dans la ville et le comté de Montréal, sont favorables à un changement radical de gouvernement, et rien ne les a plus disposés à cela que les affaires de St-Charles et de St-Eustache. La destruction de la vie et de la propriété, au lieu d'éteindre le feu de la révolte n'a fait qu'en augmenter l'intensité. Tous ceux qui ont entendu les murmures des personnes qui souffrent ne rêvent que vengeance à tirer des auteurs de leurs maux. Les volontaires, arrogants dans leur conduite, et quelquefois cruels, ont soulevé un trop grand mécontentement pour qu'on se borne à se plaindre au gouvernement.

Cette révolte n'est pas celle d'un peuple contre un gouvernement, c'est une lutte de partis. A l'exception de quelques uns dont je n'essaierai à qualifier ni les motifs ni la conduite, la masse de la population avec un

gouvernement tempéré mais ferme, serait aussi loyale qu'elle paraissait l'être il n'y a guère longtemps. Les chefs des rebelles se servent avec avantage de la destruction de la propriété et des représailles exercées, pour représenter aux habitants que le gouvernement anglais a juré haine et mort à tous les Canadiens-français et ils les poussent ainsi à combattre dans le seul but de défendre leurs foyers. A St-Martin, Dumouchelle s'est servi de cet expédient avec beaucoup de succès. Pour ma part je suis moralement convaincu que les troubles ne finiront point de sitôt. Beaucoup d'habitants ont abandonné leurs demeures et se tiennent sur la frontière attendant l'occasion favorable pour prendre les armes. Tant que McLeod, Nelson, Côté et Gagnon vivront on peut s'attendre à des excursions.

Le gouvernement américain avec toutes ses démonstrations, ne peut pas y apporter d'empêchement, parce qu'une grande partie des troupes — composées de presque tous les citoyens et des employés civils de cette république — sont favorables à ces tentatives. Tous les Américains sont munis par le gouvernement d'un fusil ou d'une carabine qu'ils manient avec beaucoup de précision et de dextérité. Dans St-Albans, Swanton, Cambridge et Johnstown il y avait des armes et j'ai vu un seul marchand de Johnstown fournir cinq carabines, à raison de trois louis la pièce, pour armer les Canadiens. Le juge Gates de Cambridge, m'a fait présent d'une magnifique carabine qui depuis m'a été volée.

Si les Canadiens des Etats-Unis montraient le moindre désir de retourner au Canada les armes à la main, ils trouveraient dans les Etats de New-York et du Vermont tout ce dont ils auraient besoin, et mille fois les Américains nous ont dit : « Raliez vous dans quelque coin du pays et nous vous promettons autant d'hommes et d'armes que vous en aurez besoin, mais nous ne pouvons pas commencer pour vous. »

Je vais maintenant parler de ce que j'ai vu faire et de ce que j'ai fait à Beauharnois, le samedi soir, trois novembre, quand messieurs Ellice, Brown et d'autres loyaux ont été faits prisonniers.

Samedi vers cinq heures de l'après-midi, j'arrivai à Montréal et j'appris alors que nous devions attaquer Beauharnois. En passant à Chateauguay Cardinal me dit et me demanda de recommander à Dumouchelle de réunir tout son monde et de ne pas manquer la capture de M. Ellice et des autres qui avaient en leur possession beaucoup de fusils. A mon retour de Montréal, je me couchai après le dîner, vers cinq ou six heures, chez Brazeau à Ste-Martine. Je demandai à Brazeau qui était le capitaine pour qu'il m'exemptât d'aller à Beauharnois, attendu que j'étais très-fatigué. Il me dit d'abord que je pouvais me coucher, me donnant à

entendre que je n'avais pas besoin de partir. Vers huit heures du soir il vint m'éveiller, me disant qu'il était nécessaire pour moi d'aller à Beauharnois, qu'il aurait probablement besoin des services de ma profession et que, de plus, tout le monde devait marcher. Je m'habillai et à moitié endormi je partis avec ceux qui partaient d'en bas du village ; j'ai été témoin de la façon brutale dont il forçait les gens à prendre les armes. Un nommé Côté, marchand, un nommé Hébert, aubergiste et un nommé Dominique, marchand, furent poussés hors de leurs maisons et jetés dans les rangs. MM. Primeau et Trottier reçurent le même traitement mais ils réussirent à s'évader et à se cacher pour le reste de la nuit. Un nommé Henderson, marchand de bois, de Hinchinbrook, fut tiré d'une grange où il avait essayé de se cacher et reçut un coup de pique dans la hanche ; j'accourus à ses cris et je l'empêchai d'être tué. Je le fis mettre dans la maison de M. Grandbois, meunier, et je pensai ses blessures qui n'avaient rien de grave ou de dangereux. Je n'ai pu voir qui l'avait blessé ; il y avait beaucoup de gens excités autour de lui ; il fut bien reçu et bien traité par M. Grandbois. Je demandai qu'on me permit de rester auprès du blessé, mais on me refusa et un autre obtint la permission que je demandais. Nous arrivâmes à Beauharnois, et après avoir attendu les gens de St-Timothee qui n'étaient pas arrivés nous fûmes appelés par les cris de Dumouchelle qui était à cheval et avait été arrêté par quelques loyaux en passant seul à travers le village pour rejoindre les siens en arrière.

Nous apprîmes aussi que des armes à feu venaient de la maison de Ross, marchand. Alors tout le monde cria : en avant, et l'on descendit en courant la côte de l'église et nous nous dirigeâmes vers la maison de M. Ellice d'où nous apprîmes que tous les loyaux, MM. Brown, Ross, Bryson et quelques autres, s'étaient retirés.

Tous s'arrêtèrent à une certaine distance, à un demi-arpent environ du bureau de M. Brown et nous commençâmes un feu mal nourri et mal dirigé contre le bureau où je crois que M. Brown, qui y était dans le temps, fut légèrement blessé à la main. J'étais alors sans armes, mais en avant. Dumouchelle, en même temps, avait pris la fuite, pourquoi ? je ne le sais pas. Je pris sur moi de faire cesser le feu ; voyant qu'on ne m'obéissait point, je fis placer du monde devant la maison et je me rendis moi-même dans la cour où je fus rejoint par Dumouchelle ; il me donna un pistolet pour entrer, à la tête d'un certain nombre d'hommes, dans la cuisine et l'intérieur de la maison ; à la porte je rencontrai M. Brown qui me dit qu'ils se rendaient tous, considérant inutile une plus longue résistance. Je demandai alors aux gens de se

tenir tranquilles et de ne commettre aucune violence.

MM. Ellice, Ross et John Bryson firent leur apparition. Nous avions déjà pris douze fusils chez M. Ellice, onze barils de cartouches toutes prêtes, deux fusils de chasse, une dague magnifique dont Dumouchelle s'empara, et quelques autres articles que je ne me rappelle pas. Les gens étaient portés à maltraiter M. Brown parce qu'ils croyaient qu'il cachait des armes. Je m'opposai énergiquement à cette violence et je leur dis que quiconque voudrait faire du mal aux prisonniers devrait d'abord passer sur mon cadavre avant de toucher à MM. Brown, Ellice, Bryson, Ross et les autres. Chevreuil était au nombre des plus ardents. Il me fit des menaces et me dit que je paraissais plus soucieux des intérêts des prisonniers que de ceux des rebelles. Il fut alors décidé d'envoyer les prisonniers à Chateauguay sous escorte et l'on me dit qu'il fallait pour cela prendre les chevaux de l'écurie de M. Ellice. Je leur dis que je m'y opposais, qu'on ne prendrait que les armes sans leur consentement et que si on ne leur fournissait de voitures pour eux et l'escorte, on irait à pied. M. Ellice consentit volontiers à nous laisser prendre des chevaux et des voitures.

(A continuer.)

### Réforme nécessaire.

Les Canadiens Français devraient tous s'unir comme un seul homme pour travailler à l'amélioration de notre position sociale.

Le but de tous les bons citoyens à quelque parti qu'ils appartiennent, doit être :

- 1o. Soutenir la Religion et la Patrie.
- 2o. Protéger la nationalité et la langue.
- 3o. Pourvoir au bien-être du peuple.
- 4o. Rendre justice à tous.

Personne n'osera se lever pour travailler contre les intérêts de la religion et de la patrie et nous devons, au contraire, employer tous nos efforts à les faire valoir. Telle est la volonté de tout bon patriote.

Quant à notre nationalité et à notre langue, nous devons en être fiers et jamais un Canadien-français ne rougira d'être le descendant de cette belle nation française qui a répandu partout le monde tant de gloire.

La question du bien-être du peuple est pour nous une question très-importante.

Dans mes derniers articles, j'ai déjà parlé de la nécessité de réformer les lois qui régissent la saisie des meubles et des salaires, etc.

Dernièrement une pauvre femme vint à mon bureau et me dit ceci :

« Monsieur, j'ai donné à un collecteur un compte de \$8.55 qu'une

veuve devait ; mais j'ai dit à ce collecteur de ne faire aucune poursuite, et il me répondit : je la poursuivrai pour lui faire peur. En effet il l'a poursuivie, après avoir soutiré de cette femme un peu d'argent chaque semaine, il a fait vendre ses meubles qui ont rapporté \$2.50 et à présent l'avocat de mon collecteur réclame de moi \$3.50 ; non seulement je perds ma dette, mais je suis obligée de payer en sus \$3.50.

Je pourrais citer des centaines et des milliers de cas semblables, mais je crois que c'est inutile car tout le monde admet presque l'inutilité de faire saisir les meubles.

Je trouve dans la question de la saisie des meubles plusieurs points qui me forcent à demander l'exemption de la saisie des meubles.

La première, c'est que le créancier n'obtient rien par cette saisie.

La seconde, c'est que l'on prive une pauvre famille des meubles qui lui sont indispensables et qu'on les vend à vil prix.

La troisième, c'est que cette pauvre famille se trouve obligée de mettre son linge et ses hardes par terre ; ce qui est certainement contre la propreté et l'hygiène.

La quatrième, c'est que l'on trouble souvent un ménage, l'on pousse une femme et les enfants au découragement et l'on crée par conséquent une source de démoralisation.

Pensons y sérieusement et faisons comme le disait si bien la Tribune du 29 janvier dernier, un programme de réformes qui sauvegardera tous les intérêts.

Je ne vois pas la raison qui nous forcerait d'être favorables à la saisie des meubles.

Tous les représentants du peuple devraient consulter leurs constituants à ce sujet.

LUDOVICUS.

**La "Patrie" en colère.**

La Patrie a été piquée de notre réponse et elle a montré sa mauvaise humeur dans un article peu courtois de trois ou quatre colonnes.

Nous avons juste assez de temps et d'espace pour faire une remarque.

Lorsque nous avons dit que la Patrie s'apercevait avant longtemps que les chefs et la masse du parti libéral ne partagent pas sa manière de voir sur certaines questions, nous avons voulu dire surtout que le parti libéral n'irait pas devant le peuple aux prochaines élections en lui promettant seulement de rétablir l'ancien tarif et que la Patrie elle-même serait forcée de modifier sa manière de voir à ce sujet.

Nous comprenons que dans quelques années on remplace la protection par le libre-échange avec les Etats-Unis pour avoir leur marché aux mêmes conditions qu'ils auront le nôtre. Mais qu'on ouvre nos portes aux produits américains, pendant que les Etats-Unis continueront de repousser les nôtres, et qu'on ruine une foule d'industries en leur enlevant subitement la protection qui les soutenait, c'est impossible, le parti libéral ne peut le faire et ne le fera pas.

Quant à la question religieuse nous avons dit simplement que la Patrie avait tort de nous reprocher d'être en faveur du parti conservateur en France et de s'exposer par conséquent à faire croire qu'elle partage les opinions et les sentiments de ceux qui proscrirent en ce moment les ordres religieux. Si M, Bienvenu

eût attendu que sa colère fût apaisée avant d'écrire, il aurait compris cela.

Mais laissons passer complètement l'orage avant de compléter notre réponse.

P. S.—La Patrie a depuis déclaré qu'elle n'avait pas eu l'intention de mettre en doute notre désintéressement et notre sincérité.

C'est bien le moins.

Nous avons dit que le Journal de Québec avait reproché en termes mordants à M. Tarte d'insulter les morts. On sait que le Journal de Québec est l'organe de l'hon. M. Flynn et qu'après avoir soutenu les gouvernements MacKenzie et Joly, il combat maintenant pour le parti conservateur à Québec comme à Ottawa.

M. Tarte en profite pour dire au Journal de Québec, à M. Flynn et à tous ceux qui ont quitté le parti libéral pour marcher sous le drapeau de M. Chapleau, que ce sont des vendus et des renégats.

Le Journal de Québec demande comment il se fait que M. Tarte ait, pendant la dernière session, voté pour un ministère qu'il dit composé d'acheteurs et de vendus, qu'il ait fait cause commune avec ceux qu'il dénonce aujourd'hui comme des traitres et des renégats.

De fait c'est assez difficile à comprendre, mais espère-t-on forcer M. Tarte à être logique ?

M. Tarte connaît son temps et ses lecteurs, il sait que le fouet est l'argument du jour et vaut mieux que la logique.

**Notre parti.**

Quelqu'un nous demande quel est notre parti. Qu'il lise la Tribune et il le saura quand il verra un parti politique accepter le programme de réformes populaires que nous allons proposer et discuter dans le cours de l'année.

On a enlevé à Paris le crucifix de certaines écoles. C'est aussi absurde qu'anti-religieux, aussi désastreux à la société qu'à la religion ; c'est remplacer Dieu par le diable. Est-ce que ceux qui gouvernent la France trouvent qu'il n'y a pas assez de diables en France ? Est-ce qu'ils ne s'aperçoivent pas qu'un enfant sans religion est un ennemi de la société, qu'un peuple sans Dieu est une agglomération d'hommes livrés à toutes les mauvaises passions et impossibles à gouverner ?

Ils comprendront mieux quand ils sauteront avec leur république impie et anti-libérale.

**La cause est plaidée.**

Nous donnons avis à ceux qui continuent à nous maltraiter au sujet de nos articles sur l'influence indue, que nous attendons de Rome une décision qui vaudra mieux que leurs diatribes. Nous n'avons pas le moindre doute que Rome donnera raison pratiquement à la Tribune comme Mgr Conroy a donné raison au Bien-Public. Nous disions, il y a cinq ans, que Rome nous justifierait, et Rome parlant par la bouche de Mgr Conroy, nous a justifié. Notre confiance est aussi grande maintenant et le résultat sera le même.

Dans tous les cas, nous ne dirons plus un mot de cette question et nous prions le public de croire que nos écrits n'ont pas été inspirés par le désir de favoriser le parti libéral mais simplement par la conviction que nous

étions dans le vrai au point de vue religieux comme sous le rapport civil et politique. La manière dont certains libéraux nous traitent prouve que nous aurions tort de faire uniquement pour eux une discussion dont ils ne paraissent pas beaucoup apprécier l'importance. Nous perdrons notre temps.

Toutefois nous continuerons à forcer ceux qui nous ont attaqués à être logiques et à prouver leur sincérité en abrogeant la loi qu'ils trouvent si odieuse. C'est le moins que nous puissions faire, mais nous prédisons qu'ils ne feront rien et nous pourrions dire d'avance les raisons qu'ils vont donner pour s'excuser de ne rien faire. Les plus violents naturellement seront les plus doux, les plus conciliants. Le spectacle sera amusant.

Les aumônes faites, cet hiver, par le séminaire de Montréal sont considérables et lui donnent droit à la reconnaissance publique. Le bois seulement qu'il a donné aux pauvres représente plus de \$2,000.

**Réformes nécessaires en faveur de la Classe ouvrière.**

M. le Rédacteur,

Votre numéro du 29 janvier contient un éditorial et une correspondance sur « la question ouvrière. »

Vous me permettez, j'espère, de ne pas partager en tous points votre opinion et celle de votre correspondant « P. T. » et comme vous demandez à chacun de faire connaître sa manière de voir, je profite de votre invitation pour vous exposer mes vues sur ce sujet.

Tout d'abord, je prendrai la liberté de vous faire remarquer que le Conseil Législatif n'a eu rien à faire avec le « bill Turcotte, » ce bill ayant été rejeté à sa troisième lecture par la Chambre d'assemblée.

Maintenant voyons les réformes proposées.

J'approuverais pleinement une loi qui empêcherait les entrepreneurs de frustrer les ouvriers du prix de leur travail, en forçant celui qui donne un ouvrage à l'entreprise à voir à ce que les ouvriers soient payés d'abord et avant l'entrepreneur.

J'approuverais aussi une loi qui rendrait saisissables les salaires de tous les fonctionnaires indistinctement.

Ce que je veux, c'est l'égalité absolue devant la loi, et pas de privilège pour qui que ce soit.

On se plaint d'une injustice, et pour remède, on demande à la loi la sanction d'une autre injustice. Car ce serait une injustice vis-à-vis des autres classes de la société, que d'accorder les privilèges qu'on demande pour l'ouvrier.

Pourquoi, en effet, protéger celui-ci plus que le marchand, le commis ou l'homme de profession ?

Je suppose le cas d'un jeune avocat ou notaire, qui se voit saisir tous ses livres, et son aménagement de bureau ; ou le cas d'un jeune médecin à qui l'on enlève ses livres aussi, et ses instruments et sa petite pharmacie ; eh bien ! ne les croyez-vous pas aussi dignes de compassion que l'ouvrier à qui l'on arrache son mobilier ? Ne pensez-vous pas que la loi paraîtra aussi dure aux uns qu'aux autres ? Ne pensez-vous pas que souvent cette saisie brisera la carrière des uns comme celle des autres, et qu'elle les forcera eux aussi à s'expatrier ?

Vous le voyez donc, M. le Rédacteur, il faut pouvoir saisir chez tous ou chez personne.

La loi d'ailleurs donne déjà certains privilèges qui mettent l'ouvrier à l'abri de cette misère absolue dont parle votre correspondant.

Vous connaissez la loi, M. le Rédacteur, mais je me permettrai de conseiller à « P. T. » la lecture des articles 556 et 557 du Code de Procédure Civile. Il y verra que la loi est passablement favorable aux débiteurs.

Comme je le dit plus haut, l'exemption de saisie des salaires de certains fonctionnaires, me paraît être la seule injustice dont on puisse se plaindre, et je profite de l'occasion pour demander à nos législateurs de la faire disparaître immédiatement. Egalité absolue devant la loi, telle est ma doctrine, et si on la met en pratique, personne ne pourra se plaindre.

J'ai bien l'honneur d'être,  
M. le Rédacteur, votre obt. serv.  
A. S.....  
Montréal, 1er février 1881.

*Un homme qui connaît sa philosophie et sa théologie nous communique les excellentes réflexions qui suivent relativement à un écrit publié dans la Revue sur le libéralisme :*

Je suis surpris que les Rédacteurs de la Revue parmi lesquels il y a des hommes sérieux, aient admis cette amplification, à laquelle ils ne comprennent pas un traître mot.

Le titre semble indiquer que l'écrivain va nous faire connaître des personnes qui ont des principes catholiques, mais dont la conduite est libérale.

Les principes et une pratique sont des choses qui peuvent être connues, comparées et qualifiées. Les principes doivent avoir été émis par quelqu'un, dans quelque chose, discours ou écrits.

Rien de tout cela, L'auteur tombe dans une déclamation vague contre le libéralisme.

Qu'est-ce que le libéralisme : Ecoutez :

« Que faut-il entendre, en effet, par ce leurre du libéralisme ? Est-ce l'anti-« que serpent de l'Eden, ou le Protée « changeant de la Fable ? Est-ce la si- « rène perfide des Anciens, ou le gé- « nie redoutable du Méphistophélès « de Goëthe, que cette mystérieuse « puissance qui règne sur le monde « moderne et semble avoir ensorcelé « les plus beaux peuples de l'Europe ? « Le Libéralisme est tout cela ; « mais tout cela tellement réuni, tel- « lement fondu et confondu que son « plus grand trait de caractère con- « siste à n'en avoir aucun ; et voilà « pourquoi l'on hésite à se fixer sur « le mot auquel il faudrait s'arrêter « pour le mieux distinguer de tout le « reste. »

Voilà pourquoi votre fille est muette.

Vous figurez-vous un confesseur disant à son pénitent : Mon enfant vous avez commis un grand péché.— Quel est-il, mon père ? Je veux m'en corriger.— Il est impossible de le définir. — Mais au moins pouvez-vous m'indiquer en quoi il consiste ? comment ou quand on peut le connaître ? — Cela dépend des circonstances.—Quoi cela ? quelle est la chose qui dépend des circonstances ?

La grièveté des péchés de vol, de calomnie peut dépendre des circonstances ; mais l'offense existe indépendamment des circonstances. Dans le cas de libéralisme, les circonstances feraient naître le fait, l'accessoire produirait le principal, l'accident déterminerait l'existence de la substance.

Je ne dirai pas seulement qu'une pareille méthode est indigne d'un homme sérieux, qui a tant soit peu étudié la philosophie. J'ajouterai qu'elle est anti-catholique, et cela pour deux raisons. D'abord parce que les ennemis de notre religion ont toujours procédé ainsi par accusations vagues, sans rien définir, et ensuite parce qu'on donne occasion à d'autres ennemis de croire que l'Eglise catholique procède d'une manière aussi absurde dans ses condamnations ou ses définitions.

La liste des définitions dogmatiques données dans les conciles ou dans les encycliques, celle des erreurs condamnées dans la suite des siècles, sont longues, mais il n'est pas impossible de les parcourir. On y voit comment l'Eglise a procédé, avec quelle sagesse, quelle prudence et quelle lumière. Tout est précisé, distingué et défini, depuis la proposition formellement hérétique jusqu'à celle qui n'est simplement que téméraire. Il n'en peut être autrement puisqu'elle est assistée du St-Esprit.

Comment ne pas rire, ou plutôt ne pas s'attrister quand on voit M. E. N. O. et des docteurs de son espèce, n'ayant « aucun soupçon de théologie, venir définir doctrinalement, et au nom de l'église des choses dont ils avouent ne pas connaître le premier mot. Etudiez, messieurs, étudiez la philosophie d'abord, la théologie ensuite.

L'article de la Revue fait penser à l'enfant qui construit des châteaux de cartes pour avoir le plaisir de les renverser.—Communiqué.

**Les femmes de Montréal et de Québec autrefois.**

Le Star a publié dernièrement des mémoires intéressants sur ce que Montréal était en 1806. Il cite la comparaison faite à cette époque par un écrivain entre les femmes de Québec et de Montréal. « Les femmes de Québec, dit cet écrivain, sont moins jolies que celles de Montréal, et moins sérieuses et industrieuses, mais plus coquettes. Une jeune québécoise de dix-huit ans n'est pas heureuse si elle n'a pas une vingtaine de cavaliers. Elle passe l'avant midi à s'habiller et l'après midi à regarder les gens qui vont et viennent afin d'avoir l'occasion de flirter. Les jeunes filles de Montréal au contraire s'occupent de ménage, vont au marché avec leurs mamans et s'occupent toujours, quant elles se mettent aux fenêtres, à coudre ou à broder. Elles voient avec jalousie les sémillantes québécoises se marier plus facilement qu'elles-mêmes. »

L'écrivain ajoute que les femmes en général aimaient beaucoup alors à s'habiller richement, que non seulement dans les soirées mais même à la maison pour recevoir des visites, elles portaient des toilettes de princesses.

Quand les jeunes filles faisaient la connaissance de quelque joli garçon nouvellement arrivé d'Europe, il y a trois choses qu'elles s'empressaient de demander : 1o. S'il était marié ; 2o. S'il aimait les canadiennes ; 3o. S'il avait l'intention de s'en retourner marié.

Bien entendu nous ne prenons pas la responsabilité des opinions exprimées par l'auteur des mémoires. Les charmantes québécoises ne nous pardonneraient pas de dire, de penser qu'il a pu y avoir un temps où les femmes de Montréal étaient plus jolies qu'elles. Nous avons assez d'ennemis parmi les hommes en ce moment sans nous en faire parmi les femmes.

**NOUVELLES DIVERSES.**

—Quand un homme vient en ville, qu'il fait ce qu'il peut pour rapporter à la maison tout le nécessaire, qu'il a à peine dépensé un sou pour s'acheter une pipe et qu'il trouve en arrivant une femme de mauvaise humeur qui l'accable de reproches, il a raison de trouver cela désagréable. Mais quand un homme retourne chez lui avec plus de boisson dans la tête que d'argent dans ses poches, c'est à la femme à trouver cela désagréable.

—Il y a en ce moment à Niagara trois jeunes gens qui cherchent à se distinguer pour toutes sortes d'aventures et d'entreprises téméraires. Il y a quelques jours, ils se mirent dans la tête d'aller au milieu des rapides en haut de la chute, clouer une enseigne sur une pièce de bois qui est là depuis quatre ans. La glace était prise mais elle se défit aussi promptement qu'elle se forme en cette endroit, elle est presque toujours en mouvement et le moindre vent la précipite dans la chute. Ils parvinrent avec beaucoup de peine à se rendre auprès de la pièce de bois et y clouèrent l'enseigne, mais ils n'avaient pas fini, lorsque la glace commença à s'ébranler. Les spectateurs accourus sur le bord de la rivière, poussèrent un cri de stupeur, et beaucoup dirent que les imprudents jeunes gens ne reviendraient jamais à terre. La glace se brisa partout et s'en allait en morceaux vers les chutes, on se demandait comment ils pourraient faire leur chemin. Ils ne se découragèrent pas, cependant, brisèrent leur enseigne pour s'en faire des avirons et sautant d'un morceau de glace sur l'autre, ramant pour se rapprocher du rivage, ils réussirent après deux heures d'efforts extraordinaires à mettre pied sur terre. Mais ils jurèrent qu'ils n'y retourneraient plus.

—On dansait, il y a quelque temps, à l'occasion d'un mariage. Pendant la danse la mariée devint tout-à-coup pensive pendant qu'elle regardait tour à tour plusieurs des garçons qui dansaient. — Tu es bien sérieuse, lui dit son mari, à quoi penses-tu donc ? — Je me demande, répondit la jeune femme, lequel de mes anciens cavaliers je marierais si je devenais veuve.

—L'anglais qui était parlé par 22 millions d'individus au commencement du siècle, l'est maintenant par 90 millions; le russe par 63 millions au lieu de 30; l'allemand par 66 au lieu de 38 et le français par 46 millions au lieu de 34. Comme on le voit c'est l'anglais qui tend à devenir la langue universelle.

—Un américain de Rochester, M. Libley possède 40,000 arpents de terre en état de culture dans l'Illinois, 4,000 dans l'Etat de New-York et il a en outre 400 autres terres de différentes grandeurs dans d'autres parties des Etats-Unis. Inutile de dire qu'il est riche par millions.

**SECTION Ste-CUNEGONDE.**

A une assemblée de la Société St-Jean-Baptiste tenue le vingt-troisième jour de Janvier 1881.

Les messieurs suivants furent unanimement élus officiers de cette Section, comme suit: — Joseph H. Doré Vice-Président, C. F. Porlier, 1er Vice-Président, Louis Bérubé, 2ième Vice-Président, F. X. Desjardins Secrétaire-Archiviste, J. T. Bourcier, Trésorier, H. Laverdure, Commissaire-Ordonnateur.

—Un voleur se mariait, il y a quelques jours à ux Etats-Unis et promettait bien devant Dieu et devant les hommes de ne plus jamais voler. Mais hélas! l'homme est faible. Etant en tour de noce, il arriva dans une ville où il eut la plus belle chance qui lui eut jamais été offerte de voler. Il s'agissait d'une mule. La tentation fut terrible et le combat qui se livra dans son âme fut violent. S'il se décidait à enlever la mule, il lui fallait quitter sa femme. S'il gardait sa femme il perdait la mule. Mais ses instincts de voleur l'emportèrent sur tous les sentiments et les raisonnements, il préféra la mule à la femme, et partit avec la première laissant la dernière à l'hôtel.

—Deux Américains fatigués de leurs femmes convinrent de faire un échange. Les femmes ayant consenti, l'échange fut fait. Tout alla bien pendant quelques temps, tout nouveau tout beau, mais au bout d'un mois ils s'avouèrent qu'ils n'étaient pas mieux qu'auparavant, ils annulèrent leur marché et reprirent leur première femme. Sur cent qui voudraient avoir un autre mari ou une autre femme il y en aurait 99 qui seraient aussi désappointés que nos deux américains, si leurs vœux étaient exaucés.

Combien de gens se fatiguent à désirer ce qui les rendrait malheureux! Combien envient le sort de gens qui se trouvent beaucoup plus malheureux qu'eux!

—Une mère a fait de sa fille qui était brune une blonde afin de réussir à la marier un à jeune homme qui aimait les blondes.

Mais la substance dont elle s'est servie pour changer la couleur des cheveux de sa fille, a provoqué chez celle-ci une maladie qui l'a fait mourir quelques mois après son mariage.

—Il y a quelque temps, la femme d'un pêcheur anglais rêva que le bateau dans lequel se trouvait son mari était coulé à fond par un navire et elle se réveilla en criant: "Richard sauve mon enfant." L'un de ses fils était à bord avec son père. La même nuit, l'aîné de ses fils, qui vivait avec sa mère, rêva qu'il voyait son père arriver à la maison avec un costume de marin. La mère et le fils se racontèrent leurs rêves et en furent fort effrayés. Quelques jours plus tard ils apprirent que pendant la nuit en question, le bateau où se trouvait le père et son fils avait été coulé à fond par un gros navire et que tous ceux qui étaient à bord étaient péris.

—Deux couples qui demeurent dans les Etats-Unis allèrent dernièrement se promener à la campagne, burent plus qu'il ne fallait et revinrent tard dans la nuit. Le lendemain matin on les trouva étendus sur le chemin, les deux hommes ivres-morts et les deux filles presque mortes; l'une avait reçu une balle dans la tête et l'autre plusieurs coups de couteau.

—A Lisbonne en 1755, un tremblement de terre, fit périr 60,000 personnes dans l'espace de six minutes.

—On sait que l'éléphant a une mémoire extraordinaire et qu'il n'oublie jamais le mal qu'on lui a fait. Un écrivain, qui a voyagé dans les Indes, rapporte qu'un riche Anglais chez qui il passa plusieurs semaines, avait un éléphant des plus intelligents. Un jour l'un des hommes employés sur la propriété donna à l'éléphant une beurrée de moutarde. L'éléphant ne put jamais oublier cette injure. Longtemps après voyant l'homme sur le bord d'un ruisseau profond, il le jeta dedans et le tenait au fond de l'eau pour l'empêcher d'échapper, lorsque le maître arriva à temps pour le sauver. Le pauvre homme fut obligé de quitter le service du riche Anglais pour conserver sa vie.

Le même auteur raconte que cet éléphant allait à la pêche avec les enfants de son ami et qu'il pêchait lui-même, tirait habilement les poissons de l'eau et se hâta de faire mettre l'appât à sa ligne par les enfants. Lorsque le gentleman Anglais partait pour voyager, sa femme et ses enfants n'avaient à craindre ni les hommes ni les bêtes féroces. L'éléphant s'installait à la porte de la maison, la gardait jour et nuit et avait l'œil sur les enfants. Un jour qu'il se promenait dans la campagne avec les enfants sur son dos, cueillant des fruits pour eux et les couvrant de feuilles et de fleurs, un tigre énorme arriva en rugissant. L'éléphant plaça les enfants entre ses énormes pattes, se mit en défense et laissant approcher la bête féroce, lui cassa les reins d'un coup de trompe.

—L'homme qui cherche en dehors de sa conscience et du devoir la règle de sa conduite et le contentement, s'expose à de cruels désappointements. On arrive difficilement à se convaincre qu'il faut agir par devoir.

CORIZA, mot grec successivement latinisé et français, par lequel on désigne, en médecine, l'affection vulgairement connue sous le nom de rhume de cerveau. C'est l'inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse les fosses nasales.

La marche de la coriza est rapide en général et ne dure que quelques jours. Mais il arrive qu'elle se prolonge parfois jusqu'à trente, quarante jours et même beaucoup au-delà. Sa terminaison ordinaire est la résolution, quoique la maladie soit passible de toutes celles propres aux membranes muqueuses, savoir: la suppuration, l'ulcération, la gangrène, et la dégénérescence lardacée ou cancéreuse. Les polypes des fosses nasales sont toujours le résultats d'un coryza chronique. Le catarrhe, dont tant de personnes souffrent, provient toujours d'un rhume de cerveau négligé. Il est donc absolument important d'opposer au coryza, un traitement prompt et énergique. Le remède le plus efficace est sans contredit la Poudre Coryzine. Cette poudre se prise comme le tabac et ne cause ni étournements, ni irritations d'aucune sorte. Elle enlève immédiatement l'acuité du mal, rétablit la liberté de la respiration et prévient le rhume de poitrine, suite naturelle du coryza. La Poudre Coryzine est en vente au prix de 25cts, la boîte chez MM. Laviolette et Nelson et dans toutes les autres bonnes pharmacies.

—M. Charles Meunier, le populaire épicier du coin des rues St-Dominique et Vitre, transporte son magasin au coin de la Côte St-Lambert et de la rue Craig où il tient depuis un an l'un des meilleurs états de bouchers de la Ville. Les effets et les viandes vendus par M. Meunier sont toujours de première qualité; il n'y a qu'une opinion à ce sujet, ses nombreuses pratiques admettent qu'il est impossible d'être mieux servi. Nous conseillons au public de visiter le coin de la Côte St-Lambert et la rue Craig.



PROVINCE DE QUEBEC.

**CHAMBRE DU PARLEMENT**

**BILLS PRIVÉS.**

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la PASSATION de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les ordres du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement [lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,] elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

L. DELORME, Greffier de l'Ass. Lég. Québec, 24 janvier 1881.

**Mercier, Beausoleil & Martineau**  
Avocats,  
No. 55, RUE ST-JACQUES  
Montréal.

N. B.—M. Mercier donnera une attention spéciale aux affaires criminelles.

HON. HONORE MERCIER,  
Ex-Solliciteur Général, Député de St-Hyacinthe.

CLEOPHAS BEAUSOLEIL, PAUL G. MARTINEAU  
Auteurs Syndic-Officiel. B. C. L.

Province de Québec, district de Montréal, dans la Cour de Circuit pour le district de Montréal.

Le huitième jour de Février mil huit cent quatre-vingt-un. Présnt l'Hon Juge Laframboise.

Eusèbe Tougas, commis voyageur de la Cité de Montréal, dit district de Montréal, vs De mandeur Médard Tougas, ci-devant de la cité de Montréal, et maintenant absent de la Province de Québec et de la Puissance du Canada,

**Défendresses**

Il est ordonné sur la motion du Demandeur par son avocat M. J. C. Lefebvre, écuyer, en ayant qu'il appert par le rapport de Ephrem Latour, un des huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada exerçant dans le district de Montréal écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile et qu'il est absent de la Province de Québec, et de la Puissance du Canada; que le dit Défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelles de cette Cité appelé "La Tribune" et deux fois en langue anglaise dans le papier-nouvelles de cette cité appelé "The Post" notifié de comparaître devant cette Cour et là de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans le délai susdit; il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et Jugement comme dans une cause par défaut.

(Par la Cour.)

CHS. BONACINA,  
Député P. C. S.

Montréal 12 Février 1881 2 ins

**Credit Foncier Franco-Canadien.**

Capital - - \$5,000,000

Président, l'honorable F. Duclerc, Sénateur (Paris)  
Vice-Prés. l'hon. J. A. Chapleau.

Bureau provisoire à Montréal :  
Edifice de la Banque Molson 117 rue Saint Pierre

La Société fait des prêts hypothécaires à long terme avec amortissement et à court terme sans amortissement. Intérêt à six pour cent. Pour renseignements s'adresser au directeur

E. J. BARBEAU,  
montréal 12 Février 1881

**QUARTIER OUEST.**

Réquisition à JOHN C. McLAREN, Ecr Montréal.

Monsieur,  
Les soussignés électeurs de la division Ouest de cette cité, vu la vacance que la candidature de M. Nelson à la mairie va créer dans la représentation de ce quartier, sont heureux de vous prier de vouloir bien laisser poser votre candidature pour remplir cette vacance. Ils sont convaincus que l'expérience et la connaissance des affaires de la cité que vous avez acquises pendant letemps que vous avez occupé un siège dans le Conseil, vous permettront de rendre de grands services au public et aux électeurs de ce quartier en particulier, si vous vouliez bien consentir de nouveau à être réélu.

Dans le cas où vous accepteriez la candidature que nous vous offrons nous nous engageons non seulement à vous donner nos votes mais à faire tous nos efforts pour assurer votre réélection.

Kingan & McBurney, J. Fairbairn, J. McShane, jr, Alex. McGibbon, W. Clendinning, Geo. Barry, Chas. J. Baird, Wm. Sacho, F. W. Henshaw, James Brown & Bro W. A. Merry, W. McDunnough, M. C. Mullarky, R. McShane, Chas. Proctor, W. D. Stroud, Chas. Stevenson, John McLean & Co, C. C. Snowdon & Co, Thos. H. Hodgson, A. Shannon, Wm Short, S. B. Heward, S. A. Vaillancourt, B. S. M. Constant & Co., A. J. Pell, T. Giroux, W. Ackerman, L. Morin, T. Allard, N. A. Demers, V. Lenoir & Cie, S. Goltman, A. Lamontagne, Cyrille Forget, J-Bte Augé, Joseph Fortier, F. Charlebois, F. Léonard, J. A. Stevenson, A. S. Compains, Johnson & Lord, W. J. McNiece, M. Douglas, Drake de Ramsay & Cie, et trois cents autres.

Messieurs,—En réponse à la réquisition qui m'est présentée par un si grand nombre d'électeurs du quartier Ouest, je consens à me porter candidat pour vous représenter au Conseil de Ville, à la place de M. l'échevin Nelson qui se retire. Je promets de faire tout en mon pouvoir pour servir les intérêts de la cité et travailler à sa prospérité.

Je suis, messieurs,  
Votre très humble,  
J. C. McLAREN.

**AVIS PUBLIC**

Est par le présent donné que le soussigné es-nom et en sa qualité de tuteur de S. Filgate, a été par un jugement de la Cour Supérieure, à Montréal, rendu le dix-neuf de Janvier courant, nommé héritier bénéficiaire de feu James Alexander Filgate, en son vivant Capitaine de Bateau, de la cité de Montréal.

S. FILGATE

Montréal 24 Janvier 1881.

**L'ANCIEN MOULIN**

**L. CHARBONNEAU**  
Nos 10 & 12  
RUE SAINT CHARLES-BORROMEE  
Près de la rue Craig.

MM J-Bte Mantha & Cie, donnent avis que leur établissement est maintenant à subir de grandes réparations et additions et qu'il sera en opération dans deux ou trois semaines. Les machines seront tout ce qu'il y a de plus amélioré et le personnel des mieux choisis. Ils y ajoutent une grande boutique pour la manufactures de toutes sortes de menuiseries, telles que portes, chassis, portiques, lucarnes, etc. La chaudière sera spacieuse et sur le système le plus amélioré possible.

J. B. Mantha, Gérant de l'établissement. T. Préfontaine, pour les finances (sa seule place d'affaires privées à Montréal).

Montréal 5 Février 1881. aa—1

**VICTORIA WIRE WORKS.**

**A. DECARIE & Cie.**  
568 & 570 RUE CRAIG,  
MONTREAL.

Manufacturiers de toile en fil de cuivre et de fer pour les moulins à battre, ainsi que pour les moulins à papier, aussi de toile de fil d'acier pour les locomotives qui brûlent du charbon ainsi que tissus croisés en fil de fer pour celles brûlant le bois. Ces articles ont donné complète satisfaction au Grand Tronc et à toutes les autres compagnies de chemins de fer qui les ont employés. Toutes especes d'ouvrages en fil de fer exécutées avec promptitude.

Montréal 11 Déc 1880 fm

**AVIS**

Cette semaine nous avons fait notre inventaire et nous avons tous mis de côté les marchandises que nous voulions sacrifier. En venant nous voir à commencer de Lundi Janvier le 17 vous achetez des marchandises presque pour rien telles que:

- Habillements d'enfants et hommes.
- Pardessus pour Hommes et Enfants.
- Chemises de toutes sortes.
- Mouchoirs de toutes sortes.
- Gants de toutes sortes.
- Cravattes de toutes sortes.
- Corps et Caleçons de toutes sortes.
- Nos Pantalons encore en mains 115 vous avez de quoi choisir.
- Beaucoup de ces marchandises-là sont marquées à moitié prix coûtant.
- Venez nous voir et vous serez contents.

I. A. BEAUVAIS,  
No. 190, RUE ST. JOSEPH  
montréal, 23 Oct. 1880. aa—1

**R. MACKENZIE**

Importateur et marchand de matériel en fer pour les chemins de fer et les bateaux-à-vapeur

59 RUE ST-SULPICE 59  
MONTREAL

Manufacturier d'articles en fer et en acier, et d'un métal appelé "Star Metal bearings."

- AGENCES:—
- Nashua Iron and Steel Company, Forgings for Railroads and Steamboats, &c
- Schaeffer & Buddenberg, New York Engineers and manufacturers of Patent Steam Hydraulic Vacuum Gauges, Revolution Counters, Indicators, &c.
- John Wilkes & Sons, Bordenley Metal Tube Works, Birmingham, Manufacturers of the Patent Seamless Copper Tubing, Copper and Brass Wire, &c.
- Honore Demoor, Belgium, Traversing and Lifting Jacks, all kinds of Hydraulic machinery, Weston's Differential Pulley Blocks, &c.
- John Moncrieff, North British Glass Works, Celebrated Gauge Glasses.
- Lister's Patent Locomotive Fire Grate.
- Graver's Patent Holdfast Washers, for securing the Nuts of Fish Bolts, Bolts for Bridge Work machinery, Engines, Rolling Stock, &c.

montréal 20 novembre 1880.

FEUILLETON DE "LA TRIBUNE"

Mademoiselle de Scudéri.

(Suite.)

Vous savez, mademoiselle, comment mes efforts pour vous échouèrent. Je ne renonçai cependant pas à l'espoir de mieux réussir une autre fois. Mais soudain Cardillac perdit toute sa gaieté: il errait tristement de côté et d'autre, s'arrêtant tout à coup. L'œil hagard, murmurait des paroles inintelligibles, agitait les bras comme pour éloigner un ennemi. Bref, son esprit était troublé par de méchantes pensées. Un jour qu'il avait passé plusieurs heures dans cette agitation, il s'assit enfin à sa table de travail, se leva d'un air chagrin, regarda par la fenêtre, et dit d'une voix triste et sourde: "Je voudrais pourtant qu'Henriette d'Angletterre eût porté mes diamants!"

"Ces paroles m'épouvantèrent. Je vis qu'il était de nouveau poursuivi par l'image des spectres, que la voix de Satan retentissait à son oreille. Je vis votre existence menacée par cet affreux scélérateur, mais que vous seriez sauvée s'il rentrait en possession de ces diamants. A chaque instant le péril augmentait. Je vous rencontrai sur le Pont Neuf; je me frayai un passage jusqu'à votre carrosse, je vous jetai ce billet, par lequel je vous conjurai de faire rendre les pierreries à Cardillac. On ne les rapporta pas le lendemain. J'éprouvai un vrai désespoir; Cardillac ne parlait plus que de la précieuse parure qu'il avait vue toute la nuit devant ses yeux. Je pensai que cette parure était la vôtre, et je fus convaincu qu'il méditait un nouveau meurtre et qu'il devait l'exécuter cette nuit même. Il fallait vous sauver, dût Cardillac y perdre la vie. Dès qu'il se fut, selon sa coutume, enfermé après la prière du soir, je descendis par une fenêtre dans la cour; et, passant par l'ouverture de la muraille j'allai me cacher non loin de là, dans une profonde obscurité. Peu de moments après, Cardillac arriva et se glissa le long des maisons, je le suis, il se dirige vers la rue Saint-Honoré; mon cœur tremble. Tout à coup il disparaît. Je veux aller me placer sur la porte de votre demeure; alors, comme dans la nuit où le hasard m'avait rendu témoin d'un assassinat de Cardillac, un officier passe en chantant sans m'apercevoir. Au même instant, une longue figure noire s'élança sur lui: c'est Cardillac. Je veux empêcher ce meurtre; je pousse un cri, on trois bonds je suis près de l'assassin. Ce n'est pas l'officier, c'est Cardillac qui tombe sur le pavé avec un lugubre gémissement. L'officier jette son poignard, tire l'épée du fourreau et se met en garde, supposant que je venais seconder le meurtrier; puis il s'éloigne à la hâte, en voyant que je m'approche du mourant pour lui porter secours. Cardillac vivait encore. Après avoir ramassé l'arme que l'officier avait laissé tomber, je le prends sur mes épaules, et je l'emporte péniblement dans l'atelier, en entrant par le passage secret. Le reste, vous le savez; et, vous voyez, mademoiselle, mon seul crime est de n'avoir pas dénoncé le père de

Madelon, pour mettre fin à ses forfaits. Mes mains n'ont point trempé dans le sang, et nulle torture ne me fera révéler les crimes de Cardillac. Je ne veux point offenser la Providence, en découvrant les scélérateurs qu'elle a voilés aux yeux de cette vertueuse jeune fille; je ne veux point par suite de mes aveux, que l'horreur du passé retombe sur elle; je ne veux point que la justice humaine enlève le cadavre de son père à la tombe, et que le bourreau imprime une marque ignominieuse sur ses ossements desséchés. Non! celle que j'aime pleurera son père innocent; les années adouciront sa douleur; mais le désespoir que causeraient les atrocités de Cardillac serait éternel."

Olivier se tut; un torrent de larmes tombait de ses yeux; il se jeta aux pieds de mademoiselle de Scudéri en s'écriant: Vous êtes convaincue de mon innocence! Oh! sans doute! Maintenant, prenez pitié de moi; dites-moi ce que n'est devenue Madelon?...  
Mademoiselle de Scudéri appela la Martinière, et quelques instants après, Madelon se jeta dans les bras d'Olivier.

"Tout est bien, s'écria-t-elle, puisque te voilà! Je savais que cette noble dame te sauverait." Olivier, en l'écoutant, oubliait son sort, ses dangers; il était libre et heureux. Tous deux se plaindront tendrement de ce qu'il avaient souffert, et ils s'embrassèrent de nouveau et pleurèrent de joie.

Si mademoiselle de Scudéri n'avait pas déjà été convaincue de l'innocence d'Olivier, elle n'eût plus conservé aucun doute en contemplant le jeune couple, en les voyant tous deux oublier, dans la félicité de leur amour, le monde et leur infortune, et leur douleur inouïe. "Ah! s'écria-t-elle, un cœur pur est seul capable d'éprouver une telle émotion!"

Les rayons du matin pénétraient à travers les fenêtres, Desgrais frappa légèrement à la porte de la chambre, et dit qu'il était temps d'emmener Brisson; plus tard, on ne pourrait le faire sans exciter quelques rumeurs. Les deux amants se séparèrent.

CHAPITRE VI.

Les sombres pressentiments qui s'étaient emparés de mademoiselle de Scudéri, dès le jour où Olivier était entré pour la première fois dans sa maison, venaient de se réaliser d'une terrible manière. Elle voyait le fils de sa chère Anne enveloppé, tout innocent qu'il fut, dans une telle accusation, qu'il était presque impossible de l'arracher à une mort ignominieuse. Elle était touchée de l'héroïque résolution du jeune homme, qui aimait mieux succomber que de révéler un secret dont l'éclat ferait mourir Madelon.

Elle ne concevait aucun moyen d'arracher ce malheureux à la cour de justice, et cependant elle était bien déterminée à ne reculer devant aucun sacrifice pour prévenir l'iniquité révoltante que l'on était sur le point de commettre. Elle forgeait mille plans, mille desseins aventureux, et les rejetait l'un après l'autre. De plus on plus tout rayon d'espérance s'épanouissait à ses yeux, et elle ne savait à quelle idée recourir.

Mais la confiance enfantine tendre, de Madelon; l'enthousiasme avec lequel elle parlait de son

bien-aimé, qu'elle devrait bientôt revoir affranchi de toute accusation et embrasser comme son époux, relevaient le courage abattu de mademoiselle de Scudéri, et lui rendaient ses premières résolutions.

Pour commencer son œuvre gênéeuse, elle écrivit à la Reynie une longue lettre, où elle disait que Brisson lui avait prouvé son innocence de la manière la plus évidente, et que la noble résolution d'emporter au tombeau un secret dont la découverte porterait un coup mortel à l'innocence et à la vertu même, était le seul motif qui l'empêchât de dévoiler au tribunal des faits qui le justifieraient non-seulement de la mort de Cardillac, mais du soupçon d'avoir été affilié à une bande brigands. Tout ce que peuvent faire un zèle ardent et une parole éloquent, mademoiselle de Scudéri l'employa pour toucher le cœur endurci de la Reynie. Quelques instants après, le président répondit qu'il se réjouissait sincèrement d'apprendre qu'Olivier se fut si bien justifié aux yeux de sa digne protectrice. Quand à l'héroïque résolution qu'il avait prise d'emporter dans la tombe un secret relatif à l'assassinat de Cardillac, il le regretta vivement que la chambre ardente n'eût aucun respect pour un tel héroïsme; que son devoir l'obligeait, au contraire à vaincre, par les moyens les plus décisifs, les résolutions d'Olivier. Il espérait être dans trois jours en possession de ce secret merveilleux qui produirait sans doute des miracles au grand jour.

Mademoiselle de Scudéri ne savait que trop de quels moyens la Reynie comptait se servir pour vaincre les résolutions de Brisson. Elle voyait le malheureux condamné à la torture. Dans sa frayeur, l'idée lui vint de consulter un homme de droit, pour obtenir au moins quelque délai: Pierre-Armand d'Andilly était alors le plus célèbre avocat de Paris: sa probité et sa vertu égalaient sa science profonde et sa vaste intelligence. Mademoiselle de Scudéri alla le trouver, et lui dit tout ce qu'elle pouvait lui dire sans toucher au secret de Brisson. Elle pensait que d'Andilly allait prendre avec ardeur la cause de l'innocent; mais ses espérances furent amèrement trompées. Après l'avoir écoutée attentivement, il lui répondit en souriant par ce vers de Boileau: "Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable."

Il démontra à mademoiselle de Scudéri que les présomptions les mieux fondées pesaient sur Olivier; que la conduite de la Reynie, dans cette circonstance, n'était ni cruelle ni précipitée, mais très-légale, et qu'il ne pourrait agir autrement sans manquer à ses devoirs de juge. D'Andilly n'espérait pas sauver, par la défense la plus habile, Olivier de la torture. L'accusé pouvait seul l'éviter, soit par un aveu sincère de son crime, soit par un récit très-circostancié de la mort de Cardillac, lequel récit pourrait peut-être offrir un nouveau moyen de défense.

"Eh bien, s'il en est ainsi, s'écria mademoiselle de Scudéri, hors d'elle-même, et d'une voix étouffée, j'irai me jeter aux pieds du roi et lui demander grâce.

POUDRE CORYZINE

DE LAVIOLETTE ET NELSON, MONTREAL.

Pour la guérison rapide du Rhume de cerveau. Cette poudre enlève immédiatement l'acuité du mal, rend la liberté de la respiration et prévient le rhume de poitrine, suite naturelle du coryza.

On aspire cette poudre par le nez comme du tabac; elle agit sans provoquer ni éternuements, ni irritations d'aucune sorte.

DIRECTIONS.

Cinq à six prises aspirées fortement à cinq minutes d'intervalle, et ensuite une prise toutes les heures jusqu'à guérison.

Prix: 25 cts, la boîte.  
23 octobre 1880.

aa-1

1880.

ETABLISSEMENT DE T. CREVIER.

FONDERIE STE. MARIE.

Manufacture considérable de

POELES, FOURNAISES, POELES DE CUISINE ET DE PASSAGE.

FOURNAISES LES PLUS MODERNES A AIR CHAUD.

COUVERTURES DE MAISON

EN TOLE GALVANISÉE ET EN FERBLANC.

Ustensiles de Ménage et Ouvrages de toutes sortes en ferblanc.

L'établissement est connu pour la solidité et la bonne qualité de ses produits.

FONDERIE aux Nos. 95, 97 et 99, Rue Craig.

MAGASIN et BUREAUX: 539, Rue Craig.  
23 octobre 1880.

fm-1

O. DEBLOIS & CIE.

Fabricants de

DALLES, DALLOTS ET CORNICHES EN TOLE GALVANISÉE

Couvertures en Ardoise et autres Metaux, etc.

OUVRAGES EN PLOMB, GAZ ET FOURNAISES.

ORNEMENTS EN TOLE GALVANISÉE.

Bureau: 280 Rue St. Laurent ATELIER:

207, Rue St-Charles Borromée, MONTREAL.

Montréal 23 Oct. 1880.

fm.

TRENTE ANNEES DE SUCCES.

PRESCRIPTION DU DR. NELSON

Infaillible dans le traitement des

BRONCHITES, RHUMES, ASTHME, ENROUEMENT, ETC.

Prix: 25 cts. la bouteille.

En vente chez LAVIOLETTE ET NELSON, 209, Rue Notre-Dame, et dans toutes les Pharmacies.

23 octobre 1880.

aa-1

COYLE & LEBLANC,

AVOCATS,

No. 54, RUE ST. JACQUES.

P. J. COYLE, ALBERT LEBLANC.  
Montréal, 6 Nov. 1880.

cm.

LONGPRE & DAVID

AVOCATS,

Coin des rues Notre-Dame et St. Vincent,

A. B LONGPRE, L. O. DAVID.

FILS DE LA LIBERTÉ ; 1837-38.

C. DUQUETTE

Peintre de Maisons et d'Enseignes, Décorateur et Imitateur en tout genre.

272, RUE ST-JOSEPH, Montréal. Montréal 20 jan. 1881.

UNE INDUSTRIE NATIONALE. VIGNOBLE BEASCONFIELD

Raisin Canadien cultivé à Beasconfield (Pointe-Claire) près de Montréal. Produit canadien incomparable. Les commencements remarquables d'une industrie qui a fait la fortune de la France.

Expériences faites par des centaines de personnes de la culture de la Vigne Beasconfield.

RAISIN BEASCONFIELD

Demandé partout.

Visites au Vignoble Beasconfield sollicitées par les propriétaires, MM. Menzies & Cie., étant toujours heureux de faire voir les résultats extraordinaires qu'ils ont obtenus, et de donner tous les renseignements désirés. Il y a toujours quelqu'un sur les lieux pour recevoir les visiteurs.

S'adresser par lettre à MM. MENZIES & CIE, Vignoble Beasconfield BEASCONFIELD (Pointe Claire). Au bureau à Montréal, } No. 15 rue Ste. Thérèse. } Montréal 23 Oct. 1880.

aa-1

TABACS! TABACS!!

GRAND SUCCES!

Partout on demande le tabac fabriqué par M. Porcheron.

Ce tabac est préparé d'après un nouveau système, enveloppé avec soin et ne ressemble nullement aux autres tabacs qu'on offre en vente. Je suis convaincu qu'il fera les délices de tous les fumeurs qui sauront l'apprécier à sa juste valeur.

LE TABAC PRESSE "GLADSTONE" préparé avec le meilleur tabac de la Caroline du Nord, pas trop fort et d'une odeur agréable. Préparé en jolis paquets d'un 1/2 livre.

LE "BRISTOL" préparé avec le meilleur tabac de la Virginie, pas trop fort, excellent arôme, apprécié de tous les fumeurs.

LE "UNITED BRAND," tabac de la première qualité.

LE "ROYAL MIXTURE," composé de tabac pressé et de honey dew. Ce mélange répond au goût de tous les amateurs de tabacs mêlés.

"THE AERIAL," bright navy No. 1, 3 chs., vendu en boîte. Chaque morceau porte un écusson sur lequel sont gravées trois lettres "A. D. P." Cette qualité est spécialement recommandée par sa saveur et son prix modéré. Essayez-le

A. D. PORCHERON.

22 & 24, St. George, Montréal. Montréal, 23 Oct. 1880.

fm

Payette & Bourgeault

LIBRAIRES

250, RUE ST. PAUL, 250

NOUVEAUX OUVRAGES CLASSIQUES

PAR E. ROBERT, Clerc de St. Viateur. Approuvés par le Conseil de l'Instruction Publique.

Grammaire et Exercices.....	\$3.75
" Elémentaire [partie de l'élève] dz	1.50
" " [partie du maître] Ex	0.65
Ex. de la Gram. Elém. [partie de l'élève] dz	2.40
Grammaire complète.....	dz 3.00
Exercices de la Grammaire complète [Partie de l'élève].....	dz 3.00
Exercices de la Grammaire complète, [Partie du maître].....	Ex 0.55
Dictées Graduées et Raisonnées, [1ère année].....	Ex 0.38
Méthode de Style et de composition	
Livre de l'Élève, (1ère année) dz	\$3.60
" du Maître, " Ex	0.75
" de l'Élève, 3me " dz	3.60
" du Maître, " Ex	2.70
Montréal 23 octobre 1880	

Geoffrion, Binfret, Laviolette & Dorion AVOCATS, ;

No. 24, RUE ST. JACQUES,

au-dessus de la Banque Ville Marie.

Montréal, 23 Oct. 1880.

aa-1